



N° 2022-022

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

TARIFS RELATIFS AUX PLACES DE SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 3 mars 2022

L'An deux mille vingt et un, le 3 mars à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, DANIELLE ADOUX COPIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET à MARTINE ZERBONE

ABSENT :

RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 8 MARS 2022

Par délibération n° 2006-13 en date du 4 octobre 2006, le Conseil municipal a fixé les tarifs des places de spectacles organisés par la commune de Draguignan.

Dans le cadre d'un programme annuel d'animations élaboré par la Commune, de nouvelles manifestations ont été ou seront programmées, au même titre que des repas dansants, des concours de pétanques, des salons, des concerts, etc.

Certaines de ces manifestations, au regard de leur coût, nécessitent une participation financière de la part des spectateurs. La perception d'un droit d'entrée permet ainsi de financer une partie de l'investissement inhérent à leur organisation.

Le montant de cette participation est calculé en fonction de multiples paramètres dont principalement le montant du cachet de l'artiste ou prix de cession du spectacle, le montant des redevances perçues par la SACEM ou le CNV, la capacité d'accueil du site en nombre de spectateurs,... Cette nouvelle grille tarifaire, plus détaillée, et dont les montants croissent de un euro en un euro, permettra de choisir le tarif le plus juste tant pour la Commune que pour le spectateur.

Il convient donc de compléter la précédente grille de tarifs qui, dans les cas où la gratuité n'est pas envisageable, sera appliquée en fonction des critères précédemment énumérés. Si le coût global du spectacle le permet, des tarifs réduits pourront également être proposés.

CATÉGORIES	TARIFS PLEINS	TARIFS RÉDUITS*
TARIF 1	1,00 €	
TARIF 2	2,00 €	
TARIF 3	3,00 €	
TARIF 4	4,00 €	
TARIF 5	5,00 €	2,00 €
TARIF 6	6,00 €	3,00 €
TARIF 7	7,00 €	4,00 €
TARIF 8	8,00 €	5,00 €
TARIF 9	9,00 €	6,00 €
TARIF 10	10,00 €	7,00 €
TARIF 11	11,00 €	8,00 €
TARIF 12	12,00 €	9,00 €
TARIF 13	13,00 €	10,00 €
TARIF 14	14,00 €	11,00 €
TARIF 15	15,00 €	12,00 €
TARIF 16	16,00 €	13,00 €
TARIF 17	17,00 €	14,00 €
TARIF 18	18,00 €	15,00 €
TARIF 19	19,00 €	16,00 €
TARIF 20	20,00 €	17,00 €
TARIF 21	21,00 €	18,00 €
TARIF 22	22,00 €	19,00 €
TARIF 23	23,00 €	20,00 €
TARIF 24	24,00 €	21,00 €

TARIF 25	25,00 €	22,00 €
TARIF 26	26,00 €	23,00 €
TARIF 27	27,00 €	24,00 €
TARIF 28	28,00 €	25,00 €
TARIF 29	29,00 €	26,00 €
TARIF 30	30,00 €	27,00 €
TARIF 31	31,00 €	28,00 €
TARIF 32	32,00 €	29,00 €
TARIF 33	33,00 €	30,00 €
TARIF 34	34,00 €	31,00 €
TARIF 35	35,00 €	32,00 €
TARIF 36	36,00 €	33,00 €
TARIF 37	37,00 €	34,00 €
TARIF 38	38,00 €	35,00 €
TARIF 39	39,00 €	36,00 €
TARIF 40	40,00 €	36,00 €
TARIF 41	41,00 €	37,00 €
TARIF 42	42,00 €	38,00 €
TARIF 43	43,00 €	39,00 €
TARIF 44	44,00 €	40,00 €
TARIF 45	45,00 €	41,00 €
TARIF 46	46,00 €	42,00 €
TARIF 47	47,00 €	43,00 €
TARIF 48	48,00 €	44,00 €
TARIF 49	49,00 €	45,00 €
TARIF 50	50,00 €	46,00 €

* Les tarifs réduits sont potentiellement applicables pour les moins de 25 ans, les étudiants, des réseaux de vente & les comités d'entreprises ou les groupes de plus de 10 personnes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 33 voix POUR,

Par 5 voix ABSTENTIONS (Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGUE
Messieurs Jean-Daniel SANTONI, Jean-Bernard MIGLIOLI, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- abroge la délibération n° 2006-13 en date du 4 octobre 2006 ;
- approuve la nouvelle grille de tarifs proposée ci-dessus ;
- dit que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal en section de fonctionnement (article 70632, fonction 422).

Fait à Draguignan, le 03/03/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur